



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
15 septembre 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication
Trente-septième session
Genève, 4-6 novembre 2020
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : examen d'études de cas

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le secteur privé joue un rôle déterminant dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour améliorer sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, il importe de disposer de moyens d'évaluer son apport de façon méthodique. La publication efficace par les entreprises d'informations sur les questions relatives aux objectifs est devenue un enjeu plus important encore au moment d'envisager la reprise après la pandémie, qui devrait être résiliente, écologiquement rationnelle et inclusive. Des pratiques de comptabilité et de publication efficaces de la part des entreprises sont indispensables pour que les informations utiles soient diffusées à tous les acteurs concernés, à savoir les gouvernements, les investisseurs et l'ensemble de la société. Néanmoins, pour que la publication remplisse ce rôle, des efforts supplémentaires s'imposent pour mieux harmoniser les pratiques de publication des entreprises concernant les objectifs, s'agissant notamment de leur qualité, de leur cohérence, de leur comparabilité et de leur fiabilité, ainsi que de leur alignement sur le Programme 2030 et son cadre de suivi.

Pour répondre à ce problème, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a engagé une initiative pour sélectionner divers indicateurs de base universels pour la publication d'informations par les entités, qui soient alignés sur les macro-indicateurs utilisés pour le suivi des progrès concernant les objectifs. Ce travail a abouti à la mise au point du document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (*Guidance on Core Indicators for Entity Reporting on Contribution to Implementation of the Sustainable Development Goals*), que le Groupe de travail a présenté à sa trente-cinquième session. Plusieurs études de cas ont été menées sur l'application du document d'orientation ; le Groupe de travail en a présenté les résultats à sa trente-sixième session. Dans les conclusions concertées de la session, il est dit que le document d'orientation



constitue un ensemble judicieux d'outils permettant aux entités de présenter des données de référence comparables sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, et un moyen de faciliter la comparabilité des informations publiées par les entreprises sur les questions de durabilité conformément au Programme 2030. Par ailleurs, le secrétariat de la CNUCED a été prié de mener d'autres études de cas sur l'application du document d'orientation, pour favoriser une plus large utilisation de ce document, le faire mieux connaître et en accroître la diffusion, et promouvoir la formation et le renforcement des capacités, y compris en coopération avec les centres de formation compétents.

La présente note étudie les résultats obtenus en continuant d'appliquer le document d'orientation et souligne les principaux problèmes relevés au cours du processus. Elle indique aussi des questions que le Groupe de travail intergouvernemental d'experts pourrait traiter afin de continuer de promouvoir l'harmonisation et la comparabilité des informations publiées par les entités sur les objectifs de développement durable et la convergence des divers cadres de publication qui existent dans ce domaine, tout en aidant les pays à présenter des données sur la cible 12.6.1 des objectifs et à évaluer avec cohérence la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs.

I. Introduction

1. Depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres de l'ONU se sont attachés à définir des priorités et des projets de développement en vue de son application et à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des 17 objectifs de développement durable et de leurs 169 cibles. Un ou plusieurs organismes sont chargés d'élaborer des métadonnées explicatives sur la méthode de mesure et la collecte de données se rapportant à chacun des 231 indicateurs. Dans l'objectif 12 sur la consommation et la production durables, la cible 12.6 consiste à encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques durables et à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques. La CNUCED et le Programme des Nations Unies pour l'environnement sont conjointement responsables de l'indicateur 12.6.1, relatif au nombre d'entreprises qui publient des rapports sur le développement durable. Dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), certains ont évoqué la nécessité de reconstruire sur des bases plus solides pour permettre, au lendemain de la pandémie, une reprise qui soit résiliente, écologiquement rationnelle et inclusive. Le cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 énonce que pour sécuriser le patrimoine environnemental mondial, il faut vivre dans les limites de la planète, et en conserver et gérer de manière durable les ressources et les écosystèmes communs, ainsi que leurs vulnérabilités et risques communs, afin de promouvoir le bien-être des populations¹. Il est donc d'autant plus nécessaire de disposer d'un système robuste pour la publication par les entités d'informations sur les questions économiques, environnementales, sociales et liées à la gouvernance, dans le cadre l'action concertée de la communauté internationale pour un relèvement socioéconomique durable.

2. Bon nombre des indicateurs, dont l'indicateur 12.6.1, se réfèrent à des données déjà publiées par les entreprises. Ainsi, les informations publiées par les entreprises pourraient constituer une source première d'information sur la façon dont les entreprises atteignent les objectifs de développement durable, lorsque les parties prenantes commenceront à rendre compte activement de la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs². Des données pertinentes sur la contribution des entreprises à la réalisation des objectifs permettent d'évaluer les progrès accomplis dans ce domaine et d'améliorer les mécanismes de gouvernance adoptés par les entreprises pour ces objectifs, outre qu'elles contribuent à faire évoluer les comportements au niveau des entreprises. Il est donc impératif d'améliorer encore l'harmonisation et la comparabilité des informations publiées sur la durabilité au niveau des entreprises afin que la publication contribue utilement à atteindre les cibles et les indicateurs dont les objectifs sont assortis.

3. Pour répondre à ce problème, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a engagé une initiative pour sélectionner divers indicateurs de base universels pour la publication d'informations par les entités, qui soient alignés sur les macro-indicateurs utilisés pour le suivi des progrès concernant les objectifs. Ce travail a abouti à la mise au point du document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (*Guidance on Core Indicators for Entity Reporting on Contribution to Implementation of the Sustainable Development Goals*), que le Groupe de travail a présenté à sa trente-cinquième session³. Ce document a pour objet d'aider les entités à présenter des données de référence sur leur contribution au développement durable qui soient comparables entre elles ; donne des renseignements pratiques sur la façon de mesurer certains indicateurs de base de manière

¹ Voir <https://unsdg.un.org/resources/un-framework-immediate-socio-economic-response-covid-19>.

Note : Tous les sites Web mentionnés dans les notes de bas de page ont été consultés en août 2020.

² Voir https://ec.europa.eu/knowledge4policy/publication/indicators-monitoring-framework-sustainable-development-goals-launching-data-revolution_en.

³ CNUCED, 2019, *Guidance on Core Indicators for Entity Reporting on Contribution towards Implementation of the Sustainable Development Goals* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.D.11, Genève).

cohérente et selon les besoins du pays dans le cadre du suivi de la réalisation des objectifs ; et précise l'utilisation qui peut en être faite pour élaborer les rapports nationaux volontaires en vue du forum politique de haut niveau sur le développement durable.

4. Pour valider l'applicabilité des indicateurs de base, la méthode de mesure suggérée et l'accessibilité des données comptables indispensables à cet égard, la CNUCED a réalisé en 2019 plusieurs études de cas auprès d'entreprises de différentes tailles, qui étaient représentatives de différentes régions et différents secteurs. En outre, un panorama de l'application du document d'orientation a été effectué auprès de plusieurs entreprises en Égypte et aux États-Unis d'Amérique. Les études de cas ont été présentées et débattues à la trente-sixième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts. Toutes les entreprises ont été en mesure de communiquer des données sur la plupart des indicateurs de base, mais les résultats ont révélé un certain nombre de difficultés que les entreprises rencontrent dans ce domaine, en particulier la nécessité de renforcer les capacités techniques. Pour répondre à ce besoin et faciliter l'application du document d'orientation, la CNUCED a élaboré un manuel de formation sur ce thème⁴.

5. La présente note vise à aider le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à mener les débats de sa trente-septième session sur la poursuite de l'application du document d'orientation en vue de faciliter l'harmonisation et la comparabilité des informations publiées par les entités sur les objectifs de développement durable. Elle fait le point des derniers progrès en date dans le domaine de la publication d'informations concernant la durabilité et les objectifs de développement durable et décrit les principales difficultés rencontrées par les entreprises à cet égard, à partir des résultats issus de l'application concrète du document d'orientation. Elle s'appuie aussi sur les indications obtenues par la CNUCED dans le cadre du projet en cours du Compte pour le développement sur l'instauration de cadres directeurs propices à la publication par les entreprises d'informations concernant le développement durable et les objectifs y relatifs en Afrique et en Amérique latine (intitulé « Enabling policy frameworks for enterprise sustainability and Sustainable Development Goal reporting in Africa and Latin America »), dont l'objectif principal est de renforcer la capacité des pays concernés à mesurer et suivre la contribution du secteur privé à l'application du Programme 2030 et de les aider à publier des informations sur la cible 12.6 et l'indicateur 12.6.1⁵. En particulier, le projet vise à aider les pays à recueillir des données comparables et fiables sur la contribution du privé à la réalisation des objectifs au niveau national. Enfin, la note fait fond sur les débats des précédentes sessions du Groupe de travail intergouvernemental d'experts sur les questions relatives à la publication d'informations concernant la durabilité et les objectifs du développement durable par les entreprises, et devrait être examinée en parallèle avec les documents établis pour faciliter les débats au cours de ces sessions⁶.

II. Faits récents et principales difficultés en ce qui concerne la publication par les entités d'informations relatives à la durabilité et aux objectifs de développement durable

6. L'évolution la plus marquante en ce qui concerne la comptabilité et de la publication d'informations relatives aux objectifs est la demande croissante d'amélioration de la qualité et de l'utilité des publications, et l'intérêt accru pour l'harmonisation et la comparabilité. Cependant, d'après une étude réalisée par Pricewaterhouse Coopers, bien que les trois quarts des entreprises considérées aient mentionné les objectifs dans leurs publications,

⁴ CNUCED, 2020, *Core SDG[Sustainable Development Goal] Indicators for Entity Reporting: Training Manual* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.D.17, Genève).

⁵ Voir <https://unctad.org/en/Pages/DIAE/ISAR/UNDA-Project-1819H.aspx>.

⁶ Voir TD/B/C.II/ISAR/75, TD/B/C.II/ISAR/78, TD/B/C.II/ISAR/81 et <https://isar.unctad.org/wp-content/uploads/2017/12/ISAR-34-non-paper-31102017.pdf>.

certaines entreprises ne comprennent pas encore quelles mesures concrètes doivent être prises pour rendre compte de la durabilité⁷.

7. À la séance plénière d'ouverture de la trente-sixième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, le Président du Conseil économique et social a souligné la nécessité de faciliter l'harmonisation des publications relatives à la durabilité et aux objectifs de développement durable afin de pouvoir disposer de données comparables, fiables et utiles pour la prise des décisions, et d'évaluer la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs, ainsi que de promouvoir des mesures pour l'intégration de l'information relative à la durabilité dans le cycle de comptabilité et de publication et la cohérence de celui-ci avec la publication de l'information financière. L'Alliance des investisseurs mondiaux pour le développement durable, initiative récente, a fait de la promotion et de l'harmonisation des normes de publication sur la durabilité, ainsi que des méthodes de mesure de l'impact, une priorité, et le document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable pourrait donc lui être particulièrement utile⁸.

8. Dans sa résolution 74/199, l'Assemblée générale a salué l'intérêt croissant porté par les investisseurs à la prise en compte de la durabilité dans leurs décisions d'investissement, tout en étant consciente que des efforts devaient encore être faits pour analyser, suivre et mesurer en quoi cette prise en compte contribue à la réalisation des objectifs de développement durable et maximiser son effet positif sur le développement.

9. Un certain nombre d'initiatives sont en cours pour mettre au point des orientations pratiques afin d'aider les entreprises à comprendre la finalité et les avantages de la publication et quelles méthodes utiliser. Quelques-unes de ces initiatives, qui constituent un progrès important, sont décrites ci-après⁹.

10. La Commission européenne soutient le processus d'élaboration de normes sur la publication d'informations non financières dans l'Union européenne, et doit présenter en 2020 une nouvelle stratégie sur le financement durable qui comportera une révision de la directive sur la publication d'informations non financières¹⁰. La Commission a publié de nouvelles lignes directrices sur la publication d'informations dans le domaine climatique, en tenant compte des recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative au climat et en complétant celles-ci par des lignes directrices non contraignantes de la Commission sur la publication d'informations non financières. En 2020, le groupe technique d'experts sur la finance durable (qui était chargé d'élaborer des recommandations sur un certain nombre de sujets, notamment les critères techniques de sélection du système de classification, ou taxonomie, de l'Union européenne pour les activités durables, pour répondre aux objectifs d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements) adressera de nouvelles recommandations à la Commission sur la taxonomie. Le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité devant entrer en vigueur en mars 2021 prévoira l'application de politiques visant à publier certaines informations sur les risques et les facteurs de durabilité qui concernent les activités d'investissement¹¹. Bon nombre d'exigences prévues dans le règlement s'appliqueront aux gestionnaires d'investissement, l'objectif étant d'améliorer la transparence et l'intégration

⁷ Voir www.pwc.com/gx/en/services/sustainability/sustainable-development-goals/sdg-challenge-2019.html. Cette étude a consisté à analyser les publications d'ordre financier et relatives à la durabilité de 1 141 entreprises de 31 pays appartenant à sept secteurs d'activité et à mener des entretiens avec des dirigeants d'entreprise du monde entier pour recueillir leur point de vue sur les objectifs.

⁸ Voir TD/B/C.II/ISAR/91.

⁹ Pour un traitement plus complet des faits récents en ce qui concerne les informations financières ayant trait au climat, voir TD/B/C.II/ISAR/94.

¹⁰ Voir https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/non-financial-reporting_en.

¹¹ Voir <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R2088&from=FR>.

des questions environnementales, sociales et de gouvernance dans les décisions et recommandations d'investissement¹².

11. À la suite des travaux supplémentaires concernant la directive sur la publication d'informations non financières, le Conseil des normes d'information sur le climat a rendu publique une position préliminaire sur les principaux changements qui pourraient être envisagés¹³. Le Conseil a aussi engagé un projet sur quatre ans qui s'appuie sur son cadre existant et vise à créer des conditions propices pour accélérer l'élaboration d'informations de qualité qui soient utiles à la prise des décisions relatives aux changements climatiques et au patrimoine naturel, à intégrer dans les publications principales¹⁴. Le Conseil a engagé des consultations pour promouvoir la divulgation d'informations financières concernant la nature dans les publications principales et étudier le rôle du cadre fondé sur les pratiques et les normes comptables internationales, conformément aux recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative au climat¹⁵.

12. Le Groupe consultatif européen sur l'information financière est une association privée créée en 2001 avec le soutien de la Commission européenne pour contribuer à l'élaboration de normes internationales d'information financière et veiller à ce qu'il soit dûment et clairement tenu compte de la position européenne concernant l'élaboration des normes d'information financière dans le processus de normalisation au niveau international. Après la publication par la Commission européenne, en 2018, du plan d'action pour le financement de la croissance durable, le Groupe a créé un laboratoire européen pour la publication d'informations par les entreprises, qui a publié un rapport sur la publication d'informations climatiques, pour répondre aux besoins des acteurs de la publication d'informations d'entreprise de l'Union européenne. Le rapport présente des aperçus et des exemples concrets de bonnes pratiques de publication, assortis de commentaires, y compris le point de vue des concepteurs et des utilisateurs sur les exemples précis et les pratiques de publication, et souligne également les aspects à améliorer et les pratiques à éviter¹⁶.

13. Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable a lancé une nouvelle alliance mondiale devant coopérer à sa nouvelle initiative visant à proposer des solutions durables au cours des cinq prochaines années pour aider à mettre fin à la pollution de l'environnement par les déchets plastiques. Son rapport sur la résilience climatique des entreprises rassemble les éléments importants sur l'évolution de la situation mondiale et les avis les plus récents sur l'adaptation aux changements climatiques et la résilience à ces changements, l'accent étant mis sur la résilience du secteur privé. Dans le cadre de l'examen annuel des rapports sur la durabilité et des rapports intégrés des entreprises membres, il a été demandé aux autorités chargées de la réglementation et de la normalisation de simplifier et d'harmoniser les règles de publication d'informations par les entreprises¹⁷. Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable a poursuivi le développement du mécanisme d'échange pour la publication d'informations, l'une des sources d'information les plus complètes sur les exigences de publication en matière de durabilité, et auquel le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a décerné un prix d'honneur en 2018 pour sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, grâce à ses efforts pour aider les entreprises à rendre compte sur la durabilité¹⁸. Le mécanisme renseigne sur les exigences et les ressources de publication sur les questions environnementales, sociales et liées à la gouvernance de 70 pays¹⁹.

¹² Voir www.srz.com/images/content/1/6/v2/168822/030220-SRZ-Alert-New-ESG-Disclosure-Obligations.pdf.

¹³ Voir www.cdsb.net/corporate-reporting/1009/cdsb-publishes-changes-needed-ensure-successful-revision-eu-non-financial.

¹⁴ Voir www.cdsb.net/natural-capital/995/cdsb-seeks-independent-impact-assessment.

¹⁵ Voir www.cdsb.net/cdsb-framework/993/framework-consultation-launches-drive-uptake-nature-related-financial-disclosure.

¹⁶ Voir www.efrag.org/Lab1.

¹⁷ Voir www.wbcsd.org/Overview/News-Insights/General/News/Best-of-the-year-2019.

¹⁸ Voir <https://isar.unctad.org/isar-honours-objective/>.

¹⁹ Voir www.wbcsd.org/Programs/Redefining-Value/External-Disclosure/The-Reporting-Exchange.

14. Le Sustainability Accounting Standards Board a poursuivi ses activités normatives visant à sélectionner des thèmes relatifs à la durabilité – ainsi que les indicateurs de résultats correspondants – dont les incidences financières peuvent être significatives pour les entreprises de chacun des 77 secteurs considérés, en répertoriant l’information significative sur le plan financier qui est utile à la prise des décisions²⁰.

15. La Global Reporting Initiative a créé une norme publique d’information sur la fiscalité au niveau national et étudié la question de savoir si les objectifs de développement durable ont influencé la publication d’informations par les entreprises et contribué à l’adoption de nouveaux partenariats et modèles économiques, aux fins d’examiner comment le rôle de la publication d’informations peut être renforcé, de manière à améliorer les pratiques durables du secteur privé et à stimuler la collaboration²¹. Le Global Sustainability Standards Board, organe fonctionnel indépendant de la Global Reporting Initiative, a lancé un programme axé sur les secteurs dont l’impact est le plus élevé et élabore une nouvelle norme pour aider les organismes de l’agriculture et de la pêche à améliorer la façon dont elles rendent compte de leur impact et gèrent celui-ci. Ce secteur a rang de priorité en raison de ses effets environnementaux, sociaux et économiques importants²².

16. Le dialogue sur la publication d’informations par les entreprises est une structure organisée par le International Integrated Reporting Council. Il mène un projet d’harmonisation d’une durée de deux ans dont l’objectif est de favoriser une harmonisation plus grande des pratiques de publication d’informations par les entreprises, afin de permettre à celles-ci de procéder plus facilement à une publication efficace et cohérente qui réponde aux besoins des marchés financiers et de la société²³. Une publication intitulée *Driving Alignment in Climate-related Reporting* aligne rigoureusement les normes et les cadres existants des participants au projet sur les recommandations du groupe de travail sur l’information financière relative au climat²⁴.

17. En 2019, Accounting for Sustainability a publié une version actualisée de sa publication *Financing our Future*, qui présente des mesures visant à rendre durable le système financier mondial, préconisant notamment de mettre en place un répertoire de données factuelles convaincantes et de motiver la population à agir, d’élaborer une terminologie cohérente, d’affecter des fonds à des projets durables, d’adopter des normes de publication et de mesurer le prix des externalités²⁵.

18. La Fédération internationale d’experts-comptables a publié un point de vue sur l’amélioration des pratiques de publication d’informations des entreprises qui aborde des questions d’information transversales et le rôle de la profession comptable dans l’amélioration des pratiques d’information des entreprises²⁶.

19. La World Benchmarking Alliance a publié une liste des entreprises qui peuvent le plus influencer la capacité d’évoluer vers un avenir plus durable, qui répertorie des entités représentant collectivement la moitié de l’économie mondiale, soit l’équivalent de 43 000 milliards de dollars de chiffre d’affaires. Cette liste traduit une partie de la mission de l’Alliance consistant à mesurer l’influence du secteur privé et les efforts de durabilité au moyen d’un mécanisme de responsabilité mondial²⁷. L’Alliance a aussi lancé un cadre de référence sur les fruits de mer et le climat, ainsi que la troisième version de son cadre de référence sur les entreprises et les droits de l’homme.

²⁰ Voir www.sasb.org/blog/the-question-on-esg-is-no-longer-why-but-how/.

²¹ Voir www.globalreporting.org/about-gri/news-center/2019-07-22-reporting-drives-corporate-change-to-achieve-sdgs/.

²² Voir www.globalreporting.org/about-gri/news-center/2020-02-04-creating-a-sustainability-standard-for-agriculture-and-fishing/.

²³ Voir <https://corporatereportingdialogue.com/how-to-simplify-corporate-reporting/>.

²⁴ Voir <https://corporatereportingdialogue.com/corporate-reporting-dialogue-shows-high-level-of-alignment-between-major-global-reporting-frameworks-on-tcf-recommendations/>.

²⁵ Voir www.accountingforsustainability.org/financing-our-future.html.

²⁶ Voir www.ifac.org/what-we-do/speak-out-global-voice/points-view/enhancing-corporate-reporting.

²⁷ Voir www.worldbenchmarkingalliance.org/news/the-sdg2000-the-most-influential-2000-companies-for-a-sustainable-future/.

20. À la cinquantième réunion annuelle du Forum économique mondial, dont le thème était la durabilité, l'International Business Council a évoqué certaines des difficultés pratiques qui se posent pour équilibrer les contraintes économiques à court terme et à long terme de sorte que les actionnaires et les autres parties prenantes parviennent ensemble au succès²⁸. Pour permettre que l'information financière soit publiée avec la même discipline et la même rigueur que l'information financière, et œuvrer à la publication d'informations non financières cohérentes et comparables, une nouvelle initiative sur la recherche de critères communs et de méthodes cohérentes de publication d'informations sur la création durable de valeur ajoutée, lancée en collaboration avec les quatre grands cabinets comptables, propose une série de critères et recommande des éléments de publication à partir desquels les membres du Conseil pourraient harmoniser les conditions générales de publication²⁹.

21. La solution de gestion Sustainable Development Goals Action Manager, initiative commune du Pacte mondial des Nations Unies et de B Lab, réunit les 10 principes du Pacte mondial et l'évaluation d'impact de B Lab dans le contexte des objectifs de développement durable, afin de permettre une action significative des entreprises par un processus dynamique d'auto-évaluation, d'analyse comparative et d'amélioration. Cette solution en ligne de gestion de l'impact destinée à la communauté internationale économique permet à des entreprises de toutes tailles du monde entier de progresser plus efficacement dans la réalisation des objectifs³⁰.

22. L'Organisation internationale de normalisation s'emploie à systématiser les indicateurs mondiaux et à en normaliser la qualité. Elle a créé le Comité technique 309, dont la CNUCED est membre, pour œuvrer à l'amélioration de la transparence et du processus décisionnel, ainsi que de la gouvernance de ces processus³¹.

23. Beaucoup d'efforts ont été faits ces dernières années, mais un certain nombre de lacunes et de difficultés subsistent dans le domaine de la publication d'informations concernant la durabilité et les objectifs de développement durable, auxquels il convient de remédier pour progresser en qualité et sur le plan de l'harmonisation. Les problèmes en question sont notamment les suivants : l'existence d'une multiplicité de cadres et de documents d'orientation ; le manque de cohérence des méthodes de mesure, qui compromet la comparabilité et diminue l'utilité pour la prise des décisions et le suivi des progrès ; l'écologisme de façade et le recours à une communication stéréotypée ; le manque de moyens institutionnels pour coordonner les processus ; le manque de compétences techniques, notamment d'outils pratiques, de critères d'évaluation et d'autres méthodes de convergence et d'application. La multiplication des mécanismes finit par détourner des engagements de transparence, compromet la qualité des données communiquées par les entreprises et crée des interrogations sur les coûts et les avantages.

24. Un autre enjeu est de favoriser la mise en place de modalités de publication intégrées et l'alignement et la cohérence des informations financières et non financières. Dans sa résolution 74/199, l'Assemblée générale a engagé les industriels, les gouvernements intéressés et les acteurs compétents, agissant avec le concours du système des Nations Unies, selon qu'il conviendra, à perfectionner les modèles actuels de bonnes pratiques et à en élaborer de nouveaux et à soutenir l'action menée pour intégrer la publication d'informations concernant la durabilité, en tenant compte de l'expérience acquise dans le cadre des mécanismes existants et en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement, y compris en matière de renforcement des capacités. Cependant, garantir la cohérence de l'information relative à la durabilité avec l'information financière et les Normes internationales d'information financière continue de poser des difficultés. L'information non financière est souvent qualitative ou mesurée à l'aide d'un certain nombre de critères non financiers et de méthodes de comptabilité de

²⁸ Voir www.weforum.org/whitepapers/toward-common-metrics-and-consistent-reporting-of-sustainable-value-creation.

²⁹ Voir www.weforum.org/whitepapers/toward-common-metrics-and-consistent-reporting-of-sustainable-value-creation.

³⁰ Voir www.unglobalcompact.org/news/4518-01-29-2020.

³¹ Voir www.iso.org/committee/6266703.html.

gestion³². Outre la nécessité de délimiter le champ d'action de l'entité comptable et des procédures de regroupement, la publication d'informations concernant la durabilité et les objectifs de développement durable nécessite d'appliquer les hypothèses et les méthodes sur lesquelles repose la publication d'informations financières et que l'on peut également appliquer à la publication d'informations non financières³³.

25. Accountancy Europe a publié un descriptif d'une solution globale au problème de l'établissement de normes interdépendantes afin de répondre à la nécessité d'intégrer dans l'information non financière des renseignements fiables et cohérents qui puissent être présentés avec l'information financière de manière intégrée³⁴. Accountancy Europe défend une conception de la publication d'informations par les entreprises qui permettrait de disposer de publications comparables et cohérentes à partir d'un ensemble restreint de critères mondiaux. Cette méthode favoriserait l'interaction entre les organismes chargés d'établir les normes financières et non financières grâce à une fondation pour la publication d'informations par les entreprises. Le dispositif institutionnel s'appuierait sur les administrateurs actuels de la Fondation des normes internationales d'information financière et l'organisme de normalisation proposé serait chargé de publier des normes d'information financière et non financière, l'objectif étant de parvenir à une solution mondiale. Le contrôle de l'établissement des normes serait renforcé grâce à une meilleure collaboration public-privé³⁵.

26. Les capacités doivent être renforcées à tous les niveaux. Les capacités institutionnelles et techniques insuffisantes pour adapter les systèmes nationaux de publication d'informations par les entreprises aux nouvelles exigences du Programme 2030 et évaluer efficacement la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs, ainsi que les difficultés à aligner les pratiques des entreprises en matière de publication d'informations concernant la durabilité sur le cadre de suivi des objectifs de développement durable et ses indicateurs, comptent parmi les principaux problèmes au niveau institutionnel. Il en résulte également un soutien institutionnel insuffisant, un manque de coordination et de coopération des institutions concernées et un déficit de compétences techniques, outre l'absence de mécanismes suffisants de suivi et de contrôle. En particulier, des outils sont nécessaires pour pouvoir repérer les lacunes à partir de critères internationaux, élaborer des plans d'action pour mener des réformes comptables et mesurer les progrès dans les domaines prioritaires. Les questions relatives au renforcement des capacités des entreprises concernant la publication d'informations relatives aux objectifs de développement durable devraient relever d'une infrastructure globale de comptabilité et de publication. La publication dans ce domaine fait partie intégrante de l'infrastructure nationale de publication et une publication de qualité n'est possible que si l'on a mis en place les autres éléments indispensables d'un système de publication d'informations par les entreprises.

27. Un autre problème important concerne la participation des institutions chargées de la réglementation comptable et de celles qui s'occupent du suivi et de l'application des objectifs de développement durable, et la coordination entre ces institutions. En outre, une coordination plus poussée est nécessaire avec les organismes chargés de la réglementation et des questions environnementales, sociales et liées à la gouvernance, ainsi qu'avec les organismes de statistique.

28. Pour répondre à ces problèmes, la CNUCED, dans le cadre du projet du Compte pour le développement, s'emploie à aider les pays à renforcer leur capacité de mesurer et de suivre la contribution du secteur privé à la réalisation du Programme 2030, grâce en particulier à la présentation de données concernant la cible 12.6 et l'indicateur 12.6.1. Les activités ci-après sont menées dans le cadre du projet auprès des pays : une réunion multipartite initiale pour faciliter la coordination et l'exécution du projet au niveau national ; une évaluation nationale intermédiaire de l'infrastructure de publication d'informations concernant la durabilité et les objectifs de développement durable, à partir

³² Accountancy Europe, 2019, *Interconnected Standard Setting for Corporate Reporting* (Bruxelles).

³³ Voir <https://integratedreporting.org/wp-content/uploads/2017/10/kpmg-survey-of-corporate-responsibility-reporting-2017.pdf>.

³⁴ Voir www.iasplus.com/en/news/2019/12/acceu-cogito.

³⁵ Accountancy Europe, 2019.

des résultats obtenus en appliquant les résultats du guide pratique pour le développement de la comptabilité établi par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication ; un atelier national destiné à adopter un ensemble de priorités nationales et à valider le rapport final concernant les orientations à suivre ; un plan d'action ; un appui technique à la réalisation des mesures prioritaires définies dans le plan d'action ; et des activités de renforcement des capacités. C'est ainsi qu'en Colombie, l'un des pays bénéficiaires, le processus a fait appel à la participation active et à la contribution de toutes les principales institutions associées à la réalisation des objectifs, ainsi que des institutions chargées de la publication des informations financières et non financières au niveau national, parmi lesquelles les institutions de premier plan ci-après : Ministère des finances et du crédit public ; Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme ; Ministère de l'environnement et du développement durable ; Département de la planification nationale ; Direction générale des finances ; et Conseil technique de la comptabilité publique.

29. Les résultats de l'évaluation nationale de l'infrastructure de comptabilité et de publication de la Colombie, réalisée à l'aide du guide pratique pour le développement de la comptabilité, ont fait ressortir des lacunes principalement à trois égards : des moyens humains trop limités dans le domaine de la publication d'informations par les entreprises ; des faiblesses institutionnelles dans ce domaine et des insuffisances dans l'infrastructure comptable affectée à la publication d'informations concernant la durabilité et les objectifs de développement durable. Les résultats ont aussi montré que les partenariats public-privé jouent un rôle essentiel pour veiller à la pertinence et à l'application des mesures prises pour assurer l'harmonisation et la comparabilité de la publication par les entreprises d'informations relatives aux objectifs de développement durable et la reconnaissance des avantages et de l'utilité de la publication d'informations concernant ces objectifs pour tous les principaux acteurs. Certaines des principales recommandations énoncées dans le plan d'action pour la Colombie concernant des améliorations à apporter dans ces domaines ont été les suivantes :

a) Renforcer la profession comptable en relevant les conditions de délivrance et de maintien de l'agrément professionnel (éducation, examens, expérience pratique et formation continue), notamment en ce qui concerne la publication d'informations relatives à la durabilité et aux objectifs de développement durable, et en favorisant l'éducation et la formation à ces questions de publication ;

b) Renforcer les organisations comptables professionnelles en vue d'améliorer les compétences techniques des membres de la profession ;

c) Établir un mécanisme de coordination entre les organismes publics chargés de la réalisation des objectifs de développement durable et les organismes chargés de la publication d'informations par les entreprises ;

d) Améliorer la coordination entre les organismes chargés de la publication d'informations par les entreprises. L'existence d'autorités réglementaires multiples au niveau national compromet la rapidité, la pertinence et la cohérence du processus réglementaire et la mise en place d'une infrastructure appropriée, sur le plan des institutions aussi bien que celui de la réglementation ;

e) Fixer un cadre réglementaire pour la publication d'informations concernant la durabilité et les objectifs de développement durable qui servira de base aux lignes directrices, procédures et normes ultérieures concernant la publication d'informations concernant la durabilité. Cette mesure prévoit la désignation d'une entité coordinatrice pour les questions liées à la publication de ces informations au niveau national.

III. Le rôle du document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication d'informations par les entités dans la convergence des cadres actuels en matière de publication par les entités d'informations concernant la durabilité et les objectifs de développement durable

30. Le document d'orientation sur les indicateurs de base offre une méthode pratique et pragmatique en vue de la publication d'informations élémentaires concernant les objectifs, qui se veut une première étape vers la comparabilité des données, et qu'il est possible d'étendre ensuite selon qu'il convient pour tenir compte des informations propres au secteur et aux entreprises considérés. À cet égard, il contribue à l'application de la résolution 74/199, dans laquelle l'Assemblée générale a engagé la communauté internationale à aider les États Membres qui le souhaitent, en fonction des circonstances et des priorités nationales, à élaborer des instruments pratiques permettant de mesurer à l'échelle nationale la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable et de collecter des données actualisées et fiables à ce sujet. Le document d'orientation sur les indicateurs de base propose une méthode d'évaluation pour chaque indicateur sélectionné et suggère des sources comptables pour la collecte des données. Les indicateurs de base couvrant les domaines économique, environnemental, social et institutionnel ont été définis au moyen d'un processus consultatif multipartite et de la formation d'un consensus intergouvernemental, en s'appuyant sur les grands principes de la publication, les principaux cadres de publication et les pratiques de publication des entreprises. Les indicateurs de base ont été sélectionnés sur la base des macro-indicateurs applicables au niveau des entreprises figurant dans le cadre mondial d'indicateurs adopté par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable³⁶. Afin de garantir la cohérence de la méthode d'évaluation et la comparabilité des données, les indicateurs fondamentaux sont conçus pour être comparables d'une entité, d'une période et d'un lieu géographique à l'autre, et nécessitent une documentation transparente et traçable sur le champ d'application, la qualité des données et les méthodes utilisées. Les indicateurs de base sont censés constituer une première étape vers la publication d'informations concernant la durabilité et les objectifs de développement durable par les entreprises, et représentent le niveau minimum d'information à communiquer par les entreprises aux décideurs et devant permettre aux gouvernements d'évaluer la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs. Néanmoins, le document d'orientation sur les indicateurs de base n'exclut pas que les entreprises communiquent de plus amples renseignements dans le cadre de la publication sur leurs activités précises et leurs incidences dans le contexte du Programme 2030.

31. La CNUCED et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en coopération avec le Global Algorithmic Institute, institut de recherche à but non lucratif, s'emploient à faciliter la mise en œuvre du mécanisme de collecte de données dont ils sont conjointement à l'origine. Une première campagne de collecte des données a été effectuée pour quatre thèmes conformément aux métadonnées explicatives relatives à l'indicateur 12.6.1³⁷. Pendant l'intersession du Groupe de travail intergouvernemental d'experts, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont mené des travaux pour affiner les métadonnées explicatives concernant le suivi de la publication par les entreprises et élargir le champ de l'évaluation, en couvrant davantage de pays et de régions en reflétant le nombre d'entreprises qui rendent compte de leurs progrès dans la réalisation des objectifs sur la base des métadonnées explicatives. L'Institut met au point un référentiel de données constitué de données brutes au niveau des entreprises, y compris les informations effectivement publiées au sujet de la durabilité et les résultats d'enquêtes publiques, ainsi que des données agrégées aux niveaux national, régional et mondial. Les indicateurs du document d'orientation sur les indicateurs de base ont valeur de référence, afin que les données soient recueillies de façon cohérente et comparable.

³⁶ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>.

³⁷ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-12-06-01.pdf>.

32. Pour mieux aligner le document d'orientation sur les indicateurs de base sur les macro-indicateurs de suivi du progrès des objectifs de développement durable, la CNUCED coopère étroitement avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, qui a mis en place une équipe spéciale sur le bien-être et la durabilité aux fins de normaliser la méthode de collecte de données pour la publication d'informations comptables et financières par les entreprises et considère le document d'orientation sur les indicateurs de base comme le document de référence pour la collecte des données dans ce domaine³⁸. La CNUCED coopère également avec le Pacte mondial. La Communication sur les progrès du Pacte mondial est en cours de révision et le document d'orientation sur les indicateurs de base devrait être pris en considération dans le cadre révisé pour la publication d'informations dont est assortie la Communication sur les progrès, qui relève du cadre plus général de publication d'informations prévu en application des 10 principes du Pacte mondial. Le Bureau du financement du développement durable du Département des affaires économiques et sociales s'emploie à harmoniser différents indicateurs de la publication d'informations par les entités concernant la durabilité et les objectifs de développement durable, notamment en sa qualité de secrétariat de l'Alliance mondiale des investisseurs pour le développement durable. La CNUCED coopère aussi étroitement avec ce programme afin d'aligner les méthodes. Depuis 2019, la CNUCED et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social mènent des efforts communs pour répondre à la multiplication rapide des indicateurs de la durabilité, aux fins de mettre au point un mécanisme approfondi sur la contextualisation de la publication par les entreprises d'informations concernant la durabilité et les objectifs de développement durable, à partir des indicateurs économiques et des données économiques de référence pertinents en la matière, et en se référant au document d'orientation sur les indicateurs de base.

33. Il ressort de diverses études de cas sur l'application du document d'orientation sur les indicateurs de base que la mesure cohérente et la comparabilité des indicateurs soumis à la publication continuent de poser des problèmes majeurs. Un certain nombre de difficultés supplémentaires ont été relevées dans le cadre de l'application du document d'orientation, parmi lesquelles la nécessité d'améliorer la coordination et la coopération au niveau national des principaux acteurs concernés du secteur public et du secteur privé ; la nécessité d'efforts supplémentaires pour renforcer les mécanismes institutionnels et réglementaires nationaux s'occupant de la publication d'informations concernant les objectifs de développement durable de façon à garantir la qualité, la comparabilité, la fiabilité et la cohérence de cette publication par rapport à la publication d'informations financières ; et le renforcement des capacités à tous les niveaux pour faciliter les progrès. En outre, le principal obstacle rencontré dans l'application du document d'orientation est le manque de connaissances techniques et l'absence de processus de collecte de données³⁹.

34. Pour effectuer des essais pilotes et se faire une idée de l'application concrète du document d'orientation sur les indicateurs de base, la CNUCED mène depuis 2018 des études de cas qui portent sur différentes zones géographiques ; des pays ayant atteint divers niveaux de développement économique ; un large éventail de secteurs, dont les télécommunications, le pétrole et le gaz, l'exploitation minière, la santé, l'industrie, le commerce de détail, l'hôtellerie et l'énergie ; et des entreprises de différentes tailles, en Chine, en Colombie, en Fédération de Russie, au Guatemala et en Ukraine. Un aperçu général et une analyse de l'étape d'application du document d'orientation ont été réalisés pour l'Égypte et les États-Unis, en y associant plusieurs entreprises. D'autres résultats d'études de cas en cours sur l'application du document d'orientation en Afrique du Sud, en Arabie saoudite, en Égypte, en Italie, au Kenya, en Pologne et en République-Unie de Tanzanie, concernant les secteurs de la pierre, de la pâte à papier et du papier, de l'habillement, de l'éducation, de l'agriculture, de la production manufacturière et des télécommunications, seront examinés à la trente-septième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts. Ces études de cas couvrent les petites et moyennes entreprises et les entreprises familiales.

³⁸ E/2020/24-E/CN.3/2020/37.

³⁹ TD/B/C.II/ISAR/89.

35. En particulier, une étude de cas sur l'application du document d'orientation sur les indicateurs de base a été réalisée en 2020 à l'Université américaine du Caire. Menée à partir d'informations publiques, l'étude a montré que la note la plus élevée a été atteinte dans le domaine économique, à savoir que 100 % des indicateurs de base du document d'orientation ont fait l'objet d'une publication. Vient ensuite le domaine environnemental, où le niveau de transparence atteint 89 %, ce qui est considéré comme un succès significatif étant donné certaines des difficultés qui existent en Égypte, notamment l'absence de lois ou de règlements qui obligent les institutions à rendre compte de ce qu'elles font pour atteindre les objectifs. Le taux de publication a atteint 67 % dans le domaine institutionnel et 17 % dans le domaine social.

36. Deux études de cas ont été menées auprès d'entreprises moyennes en Italie. La première entreprise est un groupe industriel qui produit des outils diamantés pour la coupe et le traitement du marbre, du granit, de la pierre artificielle et de la céramique. Les résultats préliminaires montrent que l'entreprise a été en mesure de communiquer des informations complètes au sujet de 17 des 33 indicateurs. L'entreprise communique déjà au sujet de la plupart des indicateurs relatifs au domaine économique et d'environ la moitié des indicateurs se rapportant aux domaines social et institutionnel. Le domaine qui pose le plus de difficultés, comme on l'a constaté dans d'autres études de cas, est le domaine environnemental. Pour certains des indicateurs, comme les dépenses de formation des salariés et les dépenses consacrées à la santé et à la sécurité au travail, seules des informations qualitatives sont fournies, et en ce qui concerne d'autres indicateurs, comme les émissions de gaz à effet de serre (champ d'application 1 et 2) et les déchets réutilisés, reconditionnés et recyclés, le principal problème est le manque de données comptables. La deuxième entreprise a son activité dans le secteur du commerce de gros et de détail de produits de beauté tels que les parfums et les produits d'hygiène personnelle. D'après les résultats, l'entreprise a été en mesure de communiquer des informations complètes au sujet de 12 des 33 indicateurs. L'entreprise communique déjà des informations sur la plupart des indicateurs relatifs au domaine économique et environ la moitié des indicateurs se rapportant au domaine social. Les domaines qui posent le plus de difficultés sont les domaines institutionnel et environnemental. Bien souvent, l'entreprise communique déjà des informations qualitatives (au titre de 12 indicateurs, dont ceux relatifs aux investissements verts, aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et aux dépenses de formation du personnel) et prévoit de communiquer des informations au sujet de 24 des 33 indicateurs, conformément au document d'orientation sur les indicateurs de base, d'ici à 2021 (voir tableau 1).

Tableau 1
Application du document d'orientation sur les indicateurs de base au niveau des moyennes entreprises, par domaine

	<i>Entreprise 1</i>				<i>Entreprise 2</i>			
	<i>Domaine économique</i>	<i>Domaine environnemental</i>	<i>Domaine social</i>	<i>Domaine institutionnel</i>	<i>Domaine économique</i>	<i>Domaine environnemental</i>	<i>Domaine social</i>	<i>Domaine institutionnel</i>
Publication effective	7	3	3	4	7	0	4	1
Publication attendue à une date ultérieure	1	2	4	1	1	4	3	4
Absence de données disponibles	0	6	0	2	0	7	0	2

Source : CNUCED.

37. Les résultats de toutes les études de cas menées à ce jour montrent que la plupart des entreprises ont été en mesure de communiquer des données sur la plupart des indicateurs de base. Il n'y a pas eu le moindre indicateur pour lequel aucune information n'ait été publiée par l'ensemble des entreprises associées aux essais pilotes. Pour quelques indicateurs, les entreprises ont indiqué qu'il était difficile d'en rendre compte, en raison des limites de la loi ; de l'insuffisance des connaissances techniques, des données ou des systèmes nécessaires à la collecte d'informations ; ou simplement du fait qu'il n'existait pas

d'activités se rapportant à tel ou tel indicateur. Le domaine de l'environnement est souvent celui qui a posé le plus de difficultés dans le processus de publication. À titre d'exemple, une des raisons citées de l'absence de publication a été la méconnaissance des sources de données à utiliser pour calculer les émissions de gaz à effet de serre ou le stress hydrique. Cependant, il n'y a pas de cohérence systémique entre les entreprises concernant les problèmes de publication d'informations sur les autres indicateurs de base. Les entreprises qui utilisent déjà des cadres pour la publication d'informations en matière de durabilité ont rencontré moins de difficultés à rendre compte sur les indicateurs de base. Les études de cas montrent qu'il est possible d'améliorer la capacité de collecte des données au titre des indicateurs de base en prévoyant des conseils techniques supplémentaires et en appliquant les indicateurs sur plusieurs périodes de publication, ce qui permet d'arriver à mieux comprendre comment les données peuvent être recueillies à partir de sources comptables existantes.

38. D'après les avis recueillis au sujet des études de cas, les indicateurs de base proposés sont considérés comme un bon point de départ dans l'optique de produire des données comparables. Un effort de renforcement des capacités sera cependant nécessaire pour recueillir des données comptables et publier des informations au sujet de bon nombre d'indicateurs. À cet égard, la CNUCED a élaboré un manuel de formation pour faciliter l'application concrète du document d'orientation sur les indicateurs de base⁴⁰. L'objectif est que le manuel devienne un outil technique pour toutes sortes d'utilisateurs, y compris les personnes qui élaborent les publications pour le compte des petites et moyennes entreprises. En montrant l'articulation entre microniveau (indicateurs de base au niveau de l'entreprise) et macroniveau (indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable aux niveaux national et mondial), le manuel facilite la compréhension de l'impact de l'entreprise sur la réalisation des objectifs. Le manuel donne des explications sur chaque indicateur, y compris la définition, la méthode d'évaluation et les sources possibles d'information. Il donne aussi des exemples chiffrés utiles au calcul de chaque indicateur et des exemples de publications antérieures sur les indicateurs provenant d'entreprises du monde entier. Le manuel est encore inachevé et sera actualisé en fonction des observations des responsables de la publication et des utilisateurs.

39. Le document d'orientation sur les indicateurs de base n'a pas pour objet de créer de nouvelles normes de publication. Son propos est de sélectionner des indicateurs communs sur la durabilité et les objectifs de développement durable à partir des pratiques de publication actuelles des entités et des principaux cadres de publication, notamment ceux du Pacte mondial, de la Global Reporting Initiative, du Sustainability Accounting Standards Board, du Conseil international des normes comptables, de l'International Integrated Reporting Council et d'autres instances. Le document d'orientation présente aussi une analyse coûts-avantages des entités comme moyen de contrôler et de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources naturelles. S'il reconnaît l'importance des informations qualitatives et descriptives et de la compréhension de ce type d'indicateurs dans certains contextes, le document d'orientation n'aborde pas les indicateurs descriptifs et porte essentiellement sur des indicateurs quantitativement comparables qui sont alignés sur les macro-indicateurs prévus au titre des objectifs de développement durable. Toutefois, comme on l'a indiqué, le document d'orientation n'exclut pas que les entreprises communiquent davantage de renseignements, sous une forme qualitative ou quantitative. Telle ou telle entreprise, dans différents secteurs d'activité, peut décider de publier des renseignements supplémentaires pour rendre compte des pratiques intéressant les objectifs de développement durable qui lui sont propres et répondre aux besoins de ses utilisateurs, en particulier ceux qui représentent des investisseurs et d'autres sources de financement. C'est ainsi que le Réseau des entreprises familiales a intégré le document d'orientation sur les indicateurs de base dans son cadre de publication destiné aux entreprises familiales. Dans sa déclaration d'engagement sur la durabilité, le Réseau a adopté le document d'orientation comme étant l'ensemble commun d'indicateurs de performance à utiliser pour suivre les progrès et évaluer l'impact. Le Réseau a aussi suggéré que des débats supplémentaires aient lieu pour étudier la possibilité d'inclure des indicateurs supplémentaires dans le document d'orientation, dont certains

⁴⁰ CNUCED, 2020.

seraient applicables à tous les types d'entreprises et d'autres seulement aux entreprises familiales (voir encadré).

Indicateurs et questions proposés par le Réseau des entreprises familiales pour compléter le document d'orientation sur les indicateurs de base

Questions communes à toutes les entreprises :

1. Inclusion sociale

a) Respect de l'éthique dans les chaînes d'approvisionnement (cible 8.7 des objectifs de développement durable) : L'entreprise dispose-t-elle d'un code écrit et officiel de conduite à l'intention fournisseurs, qui les rende comptables de leur performance sociale et environnementale (y compris éventuellement des politiques sur le commerce équitable et l'interdiction de l'esclavage, du travail forcé et du travail des enfants) ?

b) Investir dans la population locale et s'engager à ses côtés (cible 17.17 des objectifs de développement durable) : L'entreprise dispose-t-elle d'une politique écrite officielle pour s'approvisionner en ressources humaines et/ou matérielles au niveau local autant que possible ?

2. Domaine institutionnel (bonne gouvernance)

Examen de la performance sociale et environnementale (cible 8.7 des objectifs de développement durable) : Le conseil d'administration examine-t-il la performance sociale et environnementale de l'entreprise au minimum chaque année pour déterminer si l'entreprise atteint les objectifs sociaux et environnementaux ? L'examen fait-il l'objet d'une publication à l'intention des parties prenantes, dont les salariés, les fournisseurs, les clients et les propriétaires ?

Questions intéressant toutes les entreprises familiales, et appelant une réponse par « oui » ou par « non » :

Domaine institutionnel (bonne gouvernance ; cible 16.6 des objectifs de développement durable)

a) Indépendance des membres du conseil d'administration : Les membres du conseil d'administration sont-ils indépendants ?

b) Gouvernance : Existe-t-il un texte fondamental (charte) visant à garantir la bonne gouvernance au sein de l'entreprise et de la famille dirigeante à long terme ?

c) Propriété responsable : Des ressources sont-elles utilisées et des conseils sont-ils offerts dans l'entreprise familiale pour préparer les représentants de la prochaine génération à se conduire comme des propriétaires responsables ?

d) Valeurs familiales : La culture, la stratégie et les pratiques de l'entreprise sont-elles alignées sur les valeurs familiales ?

Source : Family Business for Sustainable Development, 2020, indicateurs de la durabilité destinés aux entreprises familiales, disponibles à l'adresse <https://fbsd.unctad.org/indicators/>.

40. Toujours dans le souci de favoriser la convergence des différents cadres par l'utilisation du document d'orientation sur les indicateurs de base, la CNUCED actualise régulièrement son analyse de la comparabilité et de la complémentarité de ses indicateurs de base avec les principaux cadres de publication. Elle a d'abord mené ces travaux de recherche en 2016 lors de la phase initiale de sélection des indicateurs de base. La CNUCED a actualisé récemment ces comparaisons, notamment à partir des observations recueillies à l'issue des essais pilotes sur l'application du document d'orientation. Une de ces comparaisons a été menée pour étudier l'alignement avec les normes publiées par le Global Sustainability Standards Board. Des travaux d'analyse comparative avec d'autres cadres de publication concernant la durabilité et les objectifs de développement durable seront présentés à la trente-septième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts. Au total, plus de 5 000 organisations du monde entier ont utilisé les normes de la Global Reporting Initiative pour leurs publications en matière de durabilité et environ 80 %

des 250 plus grandes entreprises mondiales observent ces normes dans leurs publications⁴¹. Pour les besoins de l'analyse, les indicateurs ont été classés comme suit comparativement au document d'orientation sur les indicateurs de base (voir tableau 2 et figure) :

a) *Niveau élevé de comparabilité* : les informations quantitatives concernant un indicateur de base sont aussi exigées pour au moins un des indicateurs du cadre de publication de la Global Reporting Initiative, ou l'indicateur de base peut être calculé en se fondant sur au moins un des indicateurs de ce cadre de publication ;

b) *Niveau moyen de comparabilité* : seules les informations qualitatives se rapportant au thème connexe d'un indicateur de base sont disponibles pour au moins un des indicateurs du cadre de publication de la Global Reporting Initiative, ou certaines informations sont demandées concernant le thème connexe pour au moins un des indicateurs du cadre de publication, mais celui-ci ne précise pas sous quelle forme les informations demandées doivent être présentées, et on ne sait pas dans quelle mesure des informations quantitatives pourront être obtenues ;

c) *Faible niveau de comparabilité* : seules des informations de caractère général sont disponibles pour un indicateur d'après les normes de la Global Reporting Initiative et les informations disponibles doivent être interprétées pour les faire correspondre à l'indicateur de base ;

d) *Absence de comparabilité* : il n'existe aucun indicateur comparable dans le cadre de publication de la Global Reporting Initiative.

Tableau 2

Comparabilité du document d'orientation sur les indicateurs de base et des normes de la Global Reporting Initiative

Nombre d'indicateurs de base de la CNUCED qui correspondent à une norme de la Global Reporting Initiative...

... avec un degré élevé de comparabilité	21	A.1.1 Chiffre d'affaires ; A.2.1 Impôts et autres versements à l'administration publique ; A.3.2 Investissement local ; A.4.1 Pourcentage d'achats locaux ; B.1.2 Utilisation efficace de l'eau ; B.1.3 Stress hydrique ; B.2.3 Déchets dangereux ; B.3.1 Émissions de gaz à effet de serre (champ d'application 1) ; B.3.2 Émissions de gaz à effet de serre (champ d'application 2) ; B.4.1 Substances et produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone ; B.5.1 Énergies renouvelables ; B.5.2 Efficacité énergétique ; C.2.1 Nombre moyen annuel d'heures de formation par salarié ; C.2.3 Salaires et avantages sociaux en proportion du chiffre d'affaires, ventilés par type d'emploi et par sexe ; C.3.2 Fréquence et taux d'incidence des accidents du travail ; C.4.1 Pourcentage des salariés bénéficiant d'une convention collective ; D.1.2 Nombre et pourcentage de femmes membres du conseil d'administration ; D.1.3 Membres du conseil d'administration ventilés par groupe d'âge ; D.1.5 Indemnisation : indemnisation totale des membres du conseil d'administration (participant ou non à la gestion) ; D.2.1 Montant des amendes payées ou à payer ; D.2.2 Nombre moyen d'heures de formation consacrées aux questions de lutte contre la corruption par an et par salarié
... avec un degré moyen de comparabilité	7	A.1.2 Valeur ajoutée ; A.1.3 Valeur ajoutée nette ; A.3.1 Investissements verts ; B.2.1 Réduction du volume des déchets produits ; B.2.2 Déchets réutilisés, reconditionnés et recyclés ; C.1.1 Proportion de femmes occupant des postes de direction ; C.3.1 Dépenses consacrées à la santé et à la sécurité au travail en proportion du chiffre d'affaires

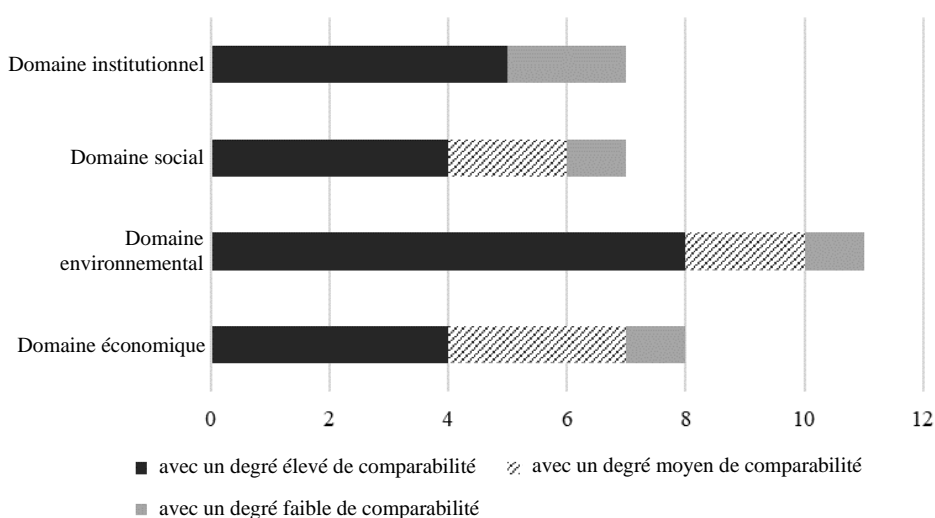
⁴¹ Voir <https://fbrh.co.uk/en/80-percent-of-the-world%E2%80%99s-250-largest-companies-report-according-to-gri>.

Nombre d'indicateurs de base de la CNUCED qui correspondent à une norme de la Global Reporting Initiative...

... avec un degré faible de comparabilité	5	A.3.3 Dépenses totales de recherche-développement ; B.1.1 Recyclage et réutilisation des eaux usées ; C.2.2 Dépenses de formation des salariés par an et par salarié ; D.1.1 Nombre de réunions du conseil d'administration et taux de présence ; D.1.4 Nombre de réunions du comité des commissaires aux comptes et taux de présence
... sans comparabilité	0	

Source : CNUCED.

Nombre d'indicateurs des normes de la Global Reporting Initiative qui correspondent à ceux du document d'orientation de la CNUCED sur les indicateurs de base



Source : CNUCED.

41. L'analyse montre que tous les indicateurs de base de la CNUCED ont leur pendant dans les normes de la Global Reporting Initiative, tandis que la comparabilité d'un indicateur avec telle ou telle norme de la Global Reporting Initiative varie pour chaque indicateur de base de la CNUCED. L'un et l'autre cadres couvrent les domaines économique, environnemental, social et institutionnel, tandis que le document d'orientation sur les indicateurs de base contient un nombre limité d'indicateurs communs à tous les secteurs et alignés sur les macro-indicateurs prévus dans le cadre de suivi des objectifs de développement durable qui sont applicables au niveau des entreprises. La méthode d'évaluation du document d'orientation sur les indicateurs de base est également alignée sur les macro-indicateurs appropriés des objectifs de développement durable. Les normes de la Global Reporting Initiative exigent un plus grand nombre d'informations qualitatives et quantitatives. Une autre différence majeure est que si le document d'orientation comporte 33 indicateurs fondamentaux constituant un ensemble minimum de données comparables pour toutes les entreprises, les normes de la Global Reporting Initiative autorisent la sélection des données et des informations par l'entreprise qui fait la publication. Cela témoigne aussi de la complémentarité entre le document d'orientation sur les indicateurs de base et les normes de la Global Reporting Initiative, tant il est vrai que les indicateurs de base pourraient et devraient être complétés par les informations supplémentaires propres aux entreprises qui sont demandées par la Global Reporting Initiative, ainsi que par les autres cadres de publication pertinents.

IV. Conclusion et questions à approfondir

42. La présente note offre un tour d'horizon des tendances et des problèmes de la période récente en matière de publication par les entreprises d'informations relatives au développement durable et aux objectifs de développement durable, en ce qui concerne la poursuite des efforts d'harmonisation et de comparabilité. Le besoin de coordination entre les principaux acteurs et la nécessité de mieux aligner les différents cadres, ainsi que le renforcement des capacités à tous les niveaux, figurent parmi les grands problèmes. Le document d'orientation de la CNUCED sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable traite ces questions comme un moyen de faire converger les principaux cadres de publication et les pratiques prépondérantes, par l'utilisation d'un nombre limité d'indicateurs de base qui soient communs à toutes les entreprises et soient alignés sur le cadre de suivi des objectifs de développement durable.

43. Outre les sujets présentés dans la présente note, les représentants qui assisteront à la trente-septième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication voudront peut-être examiner les questions suivantes :

a) Comment le document d'orientation de la CNUCED sur les indicateurs de base peut-il faciliter encore davantage la convergence des cadres et des normes existants en matière de publication d'informations sur la durabilité pour faire en sorte que la publication par les entreprises d'informations concernant la durabilité et les objectifs de développement soit utile à la prise des décisions et à l'évaluation de la contribution du secteur privé à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?

b) Quelles sont les principales difficultés en matière de publication par les entreprises d'informations concernant les objectifs de développement durable et quelles bonnes pratiques permettraient d'y remédier ?

c) Quels sont les besoins de renforcement des capacités les plus pressants s'agissant de permettre aux pays de recueillir des données utiles et comparables sur la contribution des entreprises à la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national ?

d) Quel est le moyen le plus efficace de répondre à ces besoins de renforcement des capacités ?

e) Comment des instances mondiales comme le Groupe de travail intergouvernemental d'experts peuvent-elles contribuer encore davantage à renforcer le rôle de la publication d'informations par les entités dans l'évaluation de la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable ?
